

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/25

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 18 février 2013*

*L'an deux mille treize et le dix-huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON, 2<sup>ème</sup> adjoint en l'absence du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint empêchés.*

*Date de convocation : le 11 février 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 11.*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. TESTON – AUZAS – BEUGNET – BOUAZZA – CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – SALA – VERNET – VOLLE.***

***Excusés : M. CHAUSSIGNAND.***

***Absents : M. MAURIN – FIALON - DELAUZUN.***

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Modifications des statuts du SDE 07 et mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes à la compétence facultative MDE.**

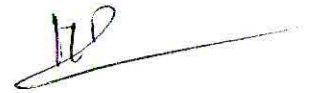
M. Joël TESTON, 2<sup>ème</sup> adjoint, expose que lors de la séance du 18 décembre 2012, le Comité Syndical du SDE 07 a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du SDE qui lui était proposée.

Les grandes lignes des changements apportés sont les suivants :

**-Représentation au SDE des groupements de Communes :**

Suite au schéma départemental de coopération intercommunal, avec la perspective des regroupements de Communautés de Communes et la représentativité des syndicats primaires encore adhérent, les règles actuelles entraîneraient une sous-représentation des territoires ruraux, ce qui serait contraire à l'esprit du Syndicat.

.../...



Le SDE 07 a statué à l'unanimité une nouvelle rédaction.

« 2- Pour les EPCI, il est choisi entre les deux possibilités indiquées ci-dessous, celle la plus favorable à l'EPCI :

- Un délégué pour 5 000 habitants ou fraction de 5 000 habitants désigné(s) par le Conseil Syndical ou communautaire, »
- Un délégué pour 5 000 habitants, plus un délégué par tranche de 10 communes au-delà de 10, désigné(s) par le Conseil Syndical ou communautaire.

-Compétences du Syndicat-Production d'énergie.

Le SDE 07 a proposé de rendre plus explicite l'article 3.1 des statuts relatif à la compétence «électricité», qui outre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité et la délégation du service public et son contrôle, fait aussi référence à l'aménagement d'installation de production d'électricité de proximité, si elles évitent des travaux d'extension ou de renforcement plus conséquents ( Art L 2224-33 du CGCT) et aux actions de maîtrise d'énergie (Art 2224-34), en y adjoignant la référence à l'article L2224-32 du CGCT relatif à la production d'énergie à partir d'installations hydrauliques, d'énergies renouvelables ou de réseaux de chaleur.

Si ces installations se traduisent par des économies d'énergies et une réduction des pollutions atmosphériques, ceci tout en maintenant l'option d'un éventuel transfert facultatif de compétence, si une collectivité membre souhaitait confier ponctuellement au SDE 07 l'aménagement et/ou la gestion d'une installation de production d'énergie, ce qui supposerait l'accord de chacune des assemblées délibérantes intéressées (Art 4.1.1 non modifié).

-Compétence « facultative » MDE= Adhésions de nouvelles communes.

La liste mise à jour des Collectivités adhérentes à cette compétence est annexée aux modifications statutaires.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-8 et L.5211.5.1 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées à l'unanimité par le Comité Syndical du SDE 07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les modifications proposées aux statuts du SDE 07 et prend note de la liste des Collectivités adhérentes, telle que mise à jour au 18 décembre 2012.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 18 février 2013.


 REÇU A  
 LA PREFECTURE LE  
 21 FEV. 2013

Pour copie conforme,  
 Alba La Romaine,  
 Le 19 février 2013.  
 Le 2<sup>ème</sup> Adjoint  
 Joël FESTON.


 MAIRIE ALBA  
 07400 ARDECHE

.../...